FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)

Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31.12.2011

80 rue TAITBOUT – 75009 Paris – Tél. : 01 53 16 35 06 – Fax : 01 53 16 25 78 – E-mail : s.uzan@f-audit.fr
Capital social : 60600 € - Siret 400 191 664 00020– NAF 6920Z
RCS PARIS B 400 191 664

FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)
Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux sociétaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

Pour la Société
France Audit Comptable
Sylvain UZAN, mandataire social
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS.

80 rue TAITBOUT – 75009 Paris – Tél. : 01 53 16 35 06 – Fax : 01 53 16 25 78 – E-mail : s.uzan@f-audit.fr
Capital social : 60600 € - Siret 400 191 664 00020– NAF 6920Z
RCS PARIS B 400 191 664

FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)

Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Comptes annuels - Exercice clos le 31.12.2011

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par votre Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

Pour la Société
France Audit Comptable
Sylvain UZAN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS.

FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)

Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31.12.2011

80 rue TAITBOUT – 75009 Paris – Tél. : 01 53 16 35 06 – Fax : 01 53 16 25 78 – E-mail : s.uzan@f-audit.fr
Capital social : 60600 € - Siret 400 191 664 00020– NAF 6920Z
RCS PARIS B 400 191 664

FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)
Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux sociétaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

Pour la Société
France Audit Comptable
Sylvain UZAN, mandataire social
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS.

FRANCE AUDIT COMPTABLE

SAS de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPAGNIE INFLUENSCENES

(Association Loi 1901)

Le Nouveau Prétexte
17 rue André Laurent
94120 FONTENAY SOUS BOIS
SIRET : 335 357 232 00073 – APE 9001Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Comptes annuels - Exercice clos le 31.12.2011

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations.
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par votre Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 avril 2012

Pour la Société
France Audit Comptable
Sylvain UZAN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS.

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N°2050 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE INFLUENSCENES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 17, rue André Laurent 94120 FONTENAY SOUS BOIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 33535723200073 — Néant ☐*

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122011 Net 3	N-1 31122010 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 697	AG 1 697		99
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	100 377	AQ 39 375	61 002	66 436
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	20 091	AS 17 669	2 422	3 431
	Autres immobilisations corporelles	AT	65 633	AU 36 685	28 948	35 193
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 350	BI	1 350	1 240
	TOTAL (II)	BJ	189 149	BK 95 427	93 722	106 398
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	466	BY	466	11 037
	Autres créances (3)	BZ	5 934	CA	5 934	4 200
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	50 342	CG	50 342	2 382
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	349	CI	349	4 390
	TOTAL (III)	CJ	57 091	CK	57 091	22 009
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	246 240	1A 95 427	150 813	128 408

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003 (2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE INFLUENSCENES — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	351	22 158
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 885	(21 807)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	23 236	351
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 204	63 031
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 130	2 040
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 501	14 678
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 742	34 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		9 500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32 000	4 235
	TOTAL (IV)	EC	127 577	128 057
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	150 813	128 408

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	127 577	128 057
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		143

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2012

Désignation de l'entreprise : COMPAGNIE INFLUENSCENES — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	421	FB		FC	421	238
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	130 958	FH		FI	130 958	144 523
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	131 378	FK		FL	131 378	144 760
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		5 200
	Subventions d'exploitation					FO	184 470	252 081
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	31	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	315 879	402 044
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	841	911
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	80 372	125 367
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 548	4 795
	Salaires et traitements*					FY	132 239	179 484
	Charges sociales (10)					FZ	54 679	76 621
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	13 581	16 583
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 810	15 350
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	290 070	419 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 810	(17 068)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	261	3
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	261	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 285	4 139
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 285	4 139
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 023)	(4 136)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	22 787	(21 204)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2012

AGREMENT DGFIP C5112.10003

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise COMPAGNIE INFLUENSCENES — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	136	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	136	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	38	604
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38	604
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	98	(603)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	316 277	402 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	293 392	423 854
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	22 885	(21 807)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	136	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	6 662	5 523
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 766	15 350
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
amende	38	
chèque 2010 non débité		136

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
chèque 2010 non débité		136

SAGE Experts-comptables janvier 2012

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 150 812,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 22 885,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/04/2012 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 189 149 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 697*			*1 697*
Immobilisations corporelles	*185 307*	*794*		*186 101*
Immobilisations financières	*1 240*	*110*		*1 350*
TOTAL	*188 244*	*904*		*189 149*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 95 427 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*1 598*	*99*		*1 697*
Immobilisations corporelles	*80 247*	*13 482*		*93 729*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*81 846*	*13 581*		*95 427*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences	*1 697*	*1 697*	*0*	*1 ans*
Constructions	*91 470*	*33 661*	*57 809*	*25 ans*
Inst.agencement s/constructions	*8 907*	*5 714*	*3 193*	*5 ans*
Matériel & outillage	*20 091*	*17 669*	*2 422*	*de 4 à 5 ans*
Matériel spécifique d'exploitatio	*17 025*	*3 955*	*13 070*	*10 ans*
Instruments de musique	*3 288*	*3 288*	*0*	*de 3 à 5 ans*
Installation & agencements divers	*15 506*	*12 728*	*2 779*	*de 3 à 10 ans*
Matériel de transport	*16 304*	*5 495*	*10 809*	*de 4 à 6 ans*
Matériel de bureau & informatique	*13 510*	*11 220*	*2 290*	*de 3 à 5 ans*
TOTAL	*187 799*	*95 427*	*92 372*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 8 099 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*1 350*		*1 350*
Actif circulant & charges d'avance	*6 749*	*6 749*	
TOTAL	*8 099*	*6 749*	*1 350*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 266 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*266*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*266*

3.4 - Charges constatées d'avance = 349 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 127 577 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*52 204*	*52 204*		
Dettes financières diverses	*2 130*	*2 130*		
Fournisseurs	*7 501*	*7 501*		
Dettes fiscales & sociales	*33 742*	*33 742*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*32 000*	*32 000*		
TOTAL	*127 577*	*127 577*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 17 885 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*4 615*
Dettes fiscales & sociales	*13 270*
Autres dettes	
TOTAL	*17 885*

4.3 - Produits constatés d'avance = 32 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 131 378 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*421*	*0,32 %*
Prestations de services	*103 905*	*79,09 %*
Produits des activités annexes	*27 053*	*20,59 %*
TOTAL	*131 378*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 266 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*266*
Clients factures à établir(418100)	*266*
copytel revente copieur	*266*
TOTAL	*266*

8.2 - Charges constatées d'avance = 349 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	*349*
pages jaunes 2012	*120*
dv log 2012	*229*
TOTAL	*349*

8.3 - Charges à payer = 17 885 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*4 615*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*4 615*
copytel	*273*
musiques au comptoir	*156*
CAC 2011	*4 186*
Dettes fiscales et sociales :	*13 270*
Pers.congés à payés(428200)	*7 279*
prov CP 31122011	*7 279*
Org.soc. ch/congés à payer(438200)	*2 931*
prov CP 31122011	*2 931*
Provision taxe d'apprentissage(448601)	*842*
APDS 2011	*842*
Provision formation continue(448602)	*2 218*
AFDAS 2011	*2 218*
TOTAL	*17 885*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)

8.4 - Produits constatés d'avance = 32 000 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	*32 000*
cg94 2012	*12 000*
subvention PAC 50%	*20 000*
TOTAL	*32 000*

COMPAGNIE INFLUENSCENES

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 | Présenté en Euros | Edité le 10/04/2012

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*131 378*	*144 760*	*266 966*	*191 814*	*108 382*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*36 466*	*-5 224*	*70 617*	*4 763*	*-12 136*
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*36 466*	*-5 224*	*70 617*	*4 763*	*-12 136*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*22 885*	*-21 807*	*60 239*	*-4 802*	*-21 229*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*132 239*	*179 484*	*181 839*	*195 760*	*172 472*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*54 679*	*76 621*	*73 773*	*81 816*	*60 052*

Observations complémentaires